

SEANCE DU SEPT JANVIER DEUX MILLE SEIZE

Date de convocation

29 Décembre 2015

Date d'affichage

29 Décembre 2015

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

Acte rendu exécutoire après
dépôt en préfecture le :

Et publication ou notification
du :

Le Maire :

Signature et cachet

L'An Deux Mille Seize, le sept janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BELVAL David, Maire.

PRESENTS : M. BELVAL David - M. THEROUDE Réginald - Mme CHASSEING Françoise - Mme DUCLOS Sylvie - Mme GAULIER Denise - M. MOUREY Christian - Mme VANDROMME Marie-Hélène - Mme FAUVEL Sylvie - Mme PIAI Nadia - Mme KORMANN Christelle - M. GOULARD Cyril - M. GUYARD Laurent - Mme GODEFROY Laëtitia - Mme LACAU Ingrid - M. GALY Sylvain - Mme FAY Véronique - M. GRUAIST Jérôme - M. HENONIN Jean-Marc - M. THIBERGE Didier - Mme BLOT-DEGHAYE Nathalie.

ABSENTS : M. DEMAILLY-LAHLLOUH Pascal

ABSENTS REPRESENTES :

M. SENMARTIN Gérard a donné pouvoir à M. BELVAL David

M. GRAMMOND Jean-Pierre pouvoir à M. MOUREY Christian

Le procès-verbal de la réunion du 04 Novembre 2015 a été adopté à l'unanimité.
Mme GODEFROY Laëtitia a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Installation d'un nouveau conseiller municipal
- CCAS - ADICO - Patrimoine Culturel et Historique du Canton de Mouy - Chambre des Métiers : remplacement de M. BOURSON Claude
- DETR 2016 : demande de subvention
- Logement de fonction rue Pillon Crouzet
- Location garage rue Emile Zola
- Echange de terrain : Commune de Bury/M.et Mme ROCQ Gérard
- Vente de terrain communal à M. et Mme CHASSEING
- Vente de bois
- Remboursement location Salle des Fêtes
- Dissolution de l'ABC des Parents d'Elèves
- Communauté de Communes du Clermontois : évolution du service partagé d'instruction des autorisations d'urbanisme
- Affaires diverses

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Autorisation d'ouverture dominicale exceptionnelle d'un commerce de détail sur la Commune

et de retirer le point suivant :

- DETR : demande de subvention

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour modifier l'ordre du jour de la réunion.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe les membres que suite au décès de M. Claude BOURSON survenu le 30 Octobre 2015, le Conseil Municipal doit absolument comporter 23 membres.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, M. Jérôme GRUAIST, suivant immédiat sur la liste « Union d'Intérêt Communal » dont faisait partie M. Claude BOURSON lors des élections municipales de mars 2014, est installé en qualité de Conseiller Municipal.

CCAS : remplacement de M. BOURSON Claude

Suite au décès de M. Claude BOURSON, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau membre au sein du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit Mme LACAU Ingrid membre du CCAS.

ADICO :

En remplacement de M. Claude BOURSON, M. BELVAL David est désigné membre titulaire de l'ADICO.

PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE DU CANTON DE MOUY

En remplacement de M. Claude BOURSON, Mme CHASSEING Françoise est désignée déléguée de l'Association Patrimoine Culturel et Historique du Canton de Mouy.

CHAMBRE DES METIERS

En remplacement de M. Claude BOURSON, M. GALY Sylvain est désigné délégué à la Chambre des Métiers.

LOGEMENT DE FONCTION Rue Pillon Crouzet

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis plusieurs années, Madame BATTEUX Mathilde, enseignante à l'Ecole Moineaux de Bury, bénéficie de la gratuité du dernier logement de fonction situé juste derrière la Mairie au 118 rue Pillon Crouzet. Mme BATTEUX étant nommée professeur des écoles, la Commune de Bury ne percevra plus l'indemnité de logement des instituteurs de l'Etat, à compter de cette année. Etant toujours en activité, Mme BATTEUX souhaite rester dans ce logement. La Commission Logement a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De retenir le dossier de Madame BATTEUX Mathilde,
- De fixer le loyer de ce logement à 500 € par mois, loyer qui sera révisé chaque année, au 1^{er} Février en fonction de l'indice de référence des loyers,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de location, à compter du 01/02/2016, entre la Commune de Bury et Madame BATTEUX Mathilde.

LOCATION GARAGE Rue Emile Zola

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis le départ des Restos du Coeur, le garage situé rue Emile Zola, à droite du Centre de Loisirs est vide. Sa superficie est de 24 m².

Ce garage ayant été mis en location, plusieurs dossiers sont arrivés en Mairie et la Commission Logement a émis un avis favorable sur le dossier de Mme VRILLEAUD Nathalie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De retenir le dossier de Madame VRILLEAUD Nathalie,
- De fixer le loyer de ce garage à 70 € par mois, loyer qui sera révisé chaque année, au 1^{er} Février en fonction de l'indice de référence des loyers,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de location, à compter du 01/02/2016, entre la Commune de BURY et Madame VRILLEAUD Nathalie.

ECHANGE DE TERRAIN : Commune de BURY / M. et Mme ROCQ Gérard

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à effectuer un échange de terrain entre la Commune de BURY et M. et Mme ROCQ Gérard.

- La Commune de BURY cède à M. et Mme ROCQ un terrain de 105 m² environ constituant une partie de sente incluse dans leur propriété bâtie et classée en zone UD au PLU,
- M. et Mme ROCQ Gérard cèdent, en contrepartie, à la Commune de Bury un terrain de 121 m² environ, à distraire de la parcelle cadastrée section G n° 1965, classée en zone UD au PLU et desservie par la rue de la Plaine.

Suite à l'estimation des Domaines, compte tenu de la situation de chacun des terrains et de leur classement au PLU, cet échange peut s'effectuer sans soulte. Pour la détermination de la contribution de sécurité immobilière, la valeur de chacun des lots est fixée à 1800 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Maire à effectuer sans soulte l'échange de ces parcelles avec M. et Mme ROCQ Gérard,
- Que les frais de géomètre seront à la charge de la Commune de Bury,
- Que la vente se fera par acte administratif,
- Que M. THEROUDE Réginald, Maire-adjoint, est autorisé à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VENTE DE TERRAIN : Commune de BURY / M. et Mme CHASSEING Jean-Jacques

Madame CHASSEING Françoise sort de la salle et ne participe pas au vote.

M. et Mme CHASSEING Jean-Jacques, propriétaires riverains, souhaitent acquérir une partie du chemin dit de Dury Saint Claude à Flandre, situé entre les parcelles cadastrées section G n° 831 et G n° 832. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à effectuer cette vente avec les intéressés.

Après estimation des Domaines, le prix de cession de ce chemin herbeux, d'une contenance approximative de 40 m², peut être fixé sur la base unitaire de 8 € le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Maire à effectuer la vente d'une partie du chemin dit de Dury Saint Claude à Flandre, situé entre les parcelles cadastrées section G n° 831 et G n° 832 à M. et Mme CHASSEING Jean-Jacques,
- Que le prix de cession sera de 8 € le m² pour une contenance approximative de 40 m²,
- Que les frais de géomètre seront à la charge des acquéreurs,
- Que la vente se fera pas acte administratif,
- Que M. THEROUDE Réginald, Maire-adjoint, est autorisé à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VENTE DE BOIS

La Commune a procédé dernièrement à un abattage d'arbres, elle a répertorié également une partie de bois à abattre. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre ce bois aux habitants de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la vente de ce bois selon les critères suivants :

- La vente se fera uniquement aux habitants de la Commune,
- La vente du bois coupé ou non coupé sera limitée à 4 stères par demandeur,
- Le prix du stère de bois à couper sera de 15 €,
- Le prix du stère de bois coupé en 1 mètre sera de 30 €,
- Le demandeur devra s'inscrire au préalable en Mairie puis régler la facture en Trésorerie avant enlèvement,
- Afin de prendre possession de son bois, l'acquéreur devra remettre à la Mairie le reçu de paiement délivré par la Trésorerie.

REMBOURSEMENT LOCATION SALLE DES FETES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme ENGRAND Nadine avait réservé la Salle des Fêtes le week-end du 19 et 20 Mars 2016. Un acompte de 200 € avait été réglé le 03/09/2015. Mme ENGRAND a annulé cette réservation pour des raisons personnelles et demande le remboursement de l'acompte versé.

Le Bureau Municipal avait émis un avis favorable à sa demande, étant donné que la salle a été relouée de suite par un autre habitant de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte à titre exceptionnel de rembourser l'acompte de 200 € versé par Mme ENGRAND Nadine pour la location de la salle des fêtes.

DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION « ABC des Parents d'Elèves »

L'Association « ABC des Parents d'Elèves » a été dissoute le 03 Décembre 2015 et les membres de cette Association souhaitent faire don du solde de l'actif à la Commune pour un total de 1 163.26 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter ce don et que soit reversé au Budget cette somme .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce don et autorise le Maire à verser cette somme de 1 163.26 € au budget de la Commune.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS : évolution du service partagé d'instruction des autorisations d'urbanisme

Face au désengagement de l'Etat, 17 communes sur les 19 que compte la Communauté de Communes du Clermontois ont décidé de créer un service partagé d'instruction des autorisations d'urbanisme. C'est ainsi que le service URBA+ a été mis en place au 01/07/2015. La convention passée entre la Communauté de Communes et chaque commune adhérente prévoyait que le recours au service soit assorti d'une participation financière. Lors du bureau communautaire du 06/10/2015, les élus ont acté le passage à la gratuité pour les communes, soit une prise en charge à 100 % par la Communauté de Communes.

Par ailleurs, la Commune de MOUY a exprimé le souhait de rejoindre le service URBA+ à partir du 01/01/2016.

Le périmètre du service est étendu en conséquence.

Ceci exposé,

Vu la délibération du conseil communautaire du 26/03/2015 décidant de la création du service partagé d'instruction des autorisations d'urbanisme,
Vu la délibération du conseil communautaire du 10/12/2015 décidant l'évolution du périmètre et du financement du service partagé d'instruction des autorisations d'urbanisme,
Vu la délibération de la Commune en date du 21/05/2015 par laquelle les membres du Conseil Municipal ont décidé de confier par voie de convention l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols de la Commune à la Communauté de Communes du Clermontois à partir du 01/07/2015,
Vu la convention signée entre la Commune et la Communauté de Communes,
Considérant la nécessité de réaliser un avenant à cette convention pour prendre en compte les évolutions du service,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'évolution du périmètre et du financement du service d'instruction des autorisations d'urbanisme,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention passée avec la Communauté de Communes du Clermontois et tous documents y afférant.

AUTORISATION D'OUVERTURE DOMINICALE EXCEPTIONNELLE D'UN COMMERCE DE DETAIL - Magasin KANDY - Année 2016

Dans le cadre de l'application de la loi n° 2015-990 du 06/08/2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron, le nombre de dimanches autorisés à travailler pour les commerces de détail, passe dès le 01/01/2016 à 12 par an au lieu de 5 initialement.

Suite à la demande du magasin KANDY qui souhaite ouvrir son commerce de détail 11 dimanches par an pour l'année 2016 et après avis favorable de l'EPCI, soit la Communauté de Communes du Clermontois dont Bury est membre, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à accorder au magasin SAS SLD - enseigne KANDY (code APE 4759 B - commerce de détail d'autres équipements du foyer) pour la branche d'activité « commerce de détail non alimentaire » l'ouverture des 11 dimanches suivants : 27 Mars 2016 - 8 et 15 Mai 2016 - 28 Août 2016 - 6, 13, 20 et 27 Novembre 2016 - 4, 11 et 18 Décembre 2016 de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser ce magasin à ouvrir les 11 dimanches de l'année 2016 comme ci-dessus.

AFFAIRES DIVERSES

Cimetière Bury Centre : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le « Jardin du Souvenir » va être déplacé dans un endroit bien déterminé du cimetière.

Associations : afin de préparer le budget primitif, un questionnaire a été adressé à toutes les associations pour les demandes de subventions (nombre d'adhérents, statuts, procès-verbal de la dernière assemblée générale, attestation d'assurance responsabilité civile, relevé d'identité bancaire ou postal, subvention souhaitée).

La Communauté de Communes du Clermontois avait émis le vœu de rejoindre la CAC de Beauvais très rapidement. N'étant pas une urgence pour le moment, lors du dernier Bureau Communautaire, le Président a décidé de retirer ce point. Des études plus approfondies doivent être faites.

En ce qui concerne la mise en réseau des bibliothèques des communes membres de la Communauté, celle-ci avait été adopté de justesse en conseil communautaire. Lors du vote des Conseils Municipaux, il s'est avéré que les communes ont refusé cette mise en réseau des bibliothèques. De ce fait, les communes dont Bury qui ont émis un avis défavorable à cette mise en réseau se sont vues retirer de suite l'abonnement « collectivités » à la Bibliothèque de Clermont.

En octobre 2014, un séminaire a été réalisé par la Communauté de Communes du Clermontois portant sur les « communes nouvelles ». Afin de pallier à la baisse des dotations de l'Etat, l'association de communes permettrait de réaliser des économies. Pour le moment, Bury est en phase de réflexion.

Pôle médical : notre projet a été « retoqué » par l'Agence Régionale de Santé, le dossier n'étant pas assez complet.

Contrats assurances : la Commune était assurée chez AXA depuis des années. Etant donné le coût de revient très important pour la Commune, trois assurances ont été contactées ainsi qu'AXA et la Société GROUPAMA a été choisie. Elle assurera désormais à compter du 01/01/2016 la Commune de Bury.

Cette fin d'année a été tragique pour la Commune : un accident mortel de la circulation à Saint Claude, un très grave accident sur le CD 12 devant l'Intermarché ainsi qu'un décès par noyade.

M. THEROUDE :

Les illuminations de Noël seront enlevées la semaine prochaine. Cette année, la remise en état a coûté environ 1800 €.

City stade : il est prévu de refaire le mur.

Chemin du Tour de Ville : une entreprise a été contactée pour la remise en état et ce chemin sera prochainement fermé d'un côté pour la sécurité des riverains.

Le marquage au sol des routes a été refait.

La CC du Clermontois a constaté que le tri des poubelles était mal fait sur la Commune, par conséquent chaque semaine, des contrôles sont effectués par les agents et les poubelles non triées ne sont pas ramassées. Pour 2016, le prix de l'eau (part revenant au SIVOM) n'augmentera pas.

Mme CHASSEING :

Les colis aux personnes âgées ont été distribués en novembre dernier.

Pour les personnes âgées, la Gendarmerie de Mouy a fait une réunion d'information le 09 Décembre 2015 portant sur la sécurité à la maison notamment en ce qui concerne le porte à porte et les règles de base à adopter.

L'Auto-Ecole de Bury organise 3 séances de sensibilisation aux nouvelles règles de sécurité routière les 11, 18 et 25 Janvier 2016 pour les personnes âgées.

La Croix Rouge de Mouy fera une formation également pour les personnes âgées sur les gestes de premiers secours les 01, 08 et 15 Février 2016.

En ce qui concerne le tri sélectif, la Mairie était en rupture de stocks de sacs jaunes. Afin de mieux optimiser ce tri, la Commission Environnement de la CC du Clermontois se réunira le Mardi 12/01/2016.

Un chèque de 7837.44 € a été remis au Téléthon par la Commune de Bury. Les remerciements aux donateurs sont en cours.

Résidence Personnes Agées : la Commune a offert le Mercredi 06 Janvier la Galette aux résidents.

La RPA de Noailles fermant prochainement, les logements vacants de Bury vont être de nouveau habités.

Mme PIAI demande ce qu'il en est de l'implantation du Mac Do. Le Maire répond que le dossier est en sommeil pour le moment.

M. GOULARD signale que suite à la fermeture de la classe à l'Ecole de Saint Epin, des tables sont en surplus dans les locaux. Il demande s'il serait possible de les stocker ailleurs. M. THEROUDE va s'en occuper.

Sur l'Ecole de Saint Claude, quelques travaux de peinture seraient à prévoir.

Lors des dernières élections, un administré avait demandé un passage piéton allant de la pharmacie à la fleuriste et souligner l'insécurité du rond-point percé face à Wromman. Le Maire a demandé que la vitesse sur le CD passe de 90 à 70 km/heure.

M. GALY signale le stationnement gênant dans la rue Pillon Crouzet. Monsieur le Maire l'informe que la Commission de Sécurité va passer prochainement pour revoir ce problème.

Il demande si l'éditeur qui réalise l'agenda et le bulletin municipal est le même. Le Maire précise que 2016 est la dernière année d'édition de l'agenda, ensuite il n'y aura plus qu'un bulletin municipal 2 fois par an.

M. THIBERGE signale que l'abonnement à la Bibliothèque de Clermont pour les particuliers est très cher pour les extérieurs.

Mme BLOT-DEGHAYE :

La soirée des « Années 80 » organisée par le Comité des Fêtes de Saint Claude a remporté un gros succès.

Elle déplore la démission de tous les membres du Comité et signale que l'Assemblée Générale aura lieu le 22 Janvier prochain. Un avis sera distribué dans les boîtes aux lettres de Saint Claude afin de trouver de nouveaux membres.

Suite à l'accident mortel qui s'est produit le 13 Novembre dernier sur la route menant à Saint Claude, il est difficile de savoir si cette zone est à 70 km/h ou à 90 km/h. Effectivement, c'est un problème et le Maire va se renseigner auprès du Conseil Départemental.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21 h 45.